

## Déclaration de la CNAS-Faso Hèrè sur les Pourparlers d'Alger

Le Bureau Politique National de la CNAS-Faso Hèrè (Convention Nationale pour une Afrique Solidaire) suit avec beaucoup d'attention les pourparlers qui ont été engagés le 16 juillet 2014 dans la capitale algérienne autour de la crise dans le Nord du Mali. A cette occasion, il note ce qui suit:

1. Le dialogue inclusif pour le retour de la paix dans le Septentrion malien doit impliquer les populations elles-mêmes et se situer au niveau intra- et intercommunautaire. Il ne doit en aucun cas consister à légitimer le recours à la rébellion armée comme moyen de revendications politiques par des groupes commandités de l'extérieur, ni à consacrer l'impunité, voire la récompense, pour les auteurs et commanditaires des graves crimes dont ont été victimes les paisibles populations civiles, des éléments des Forces Armées et de Sécurité ainsi que le patrimoine culturel national et international;
2. Compte tenu du cadre institutionnel démocratique quoiqu'imparfait qui prévaut au Mali depuis le 26 mars 1991, il importe au plus haut point que l'Assemblée Nationale et d'autres institutions de la Républiques soient activement impliquées et que la société civile ainsi que les forces politiques non représentées dans l'actuel Parlement soient sincèrement consultées avant la signature de quelque Accord que ce soit;
3. A la suite des graves évènements survenus à Kidal le 21 mai 2014, le Gouvernement malien s'est mis en position d'extrême faiblesse par rapport aussi bien aux mouvements séparatistes et jihadistes qu'à la myriade de médiateurs/facilitateurs dont certains sont dans le rôle douteux de juges et parties au conflit et voudraient faire appliquer au Mali des formules qu'ils rejettent pour leurs propres pays respectifs;
4. La taille pléthorique de la délégation gouvernementale n'est pas de nature à rassurer quant à l'existence d'une vision stratégique claire de la part des autorités nationales;
5. Tout en réitérant son attachement au principe de libre administration des collectivités prévu à l'article 70 de la Constitution du 12 janvier 1992, la CNAS-Faso Hèrè réaffirme que toute solution durable à la crise doit reposer sur une affirmation claire de l'autorité de l'État central moderne, non-patrimonial, non-prédateur, démocratique, laïc, capable et développemental et non une dissolution de celle-ci au travers de notions floues et aventuristes de légitimités concurrentes ou traditionnelles dans un contexte marqué par la féodalité, l'esclavagisme et le racisme;
6. A cet égard, le Bureau Politique National de la CNAS-Faso Hèrè rappelle qu'il n'existe aucune demande intérieure légitime en faveur de la régionalisation telle que prônée par certains milieux dont le sens des réalités et de l'histoire ne semble pas être la principale préoccupation.

Fait à Bamako, le 21 juillet 2014  
Pour le Bureau Politique National  
Le Secrétaire Administratif

Bakary SAKO